

Index patrimoine géographique

- [Les conditions physiques fondamentales](#)
- [Paysages et villages](#)

Les conditions physiques fondamentales

L'entité d'Attert se situe, de façon exceptionnelle, à l'interface Ardenne-Lorraine belge, parties respectives du Massif schisteux rhénan et du Bassin parisien.

S'appuyant sur l'Ardenne primaire, les roches secondaires de la Lorraine sont faiblement inclinées vers le sud et l'alternance de couches résistantes et tendres engendre, par l'érosion différentielle due aux rivières, la formation de reliefs -les côtes- et de zones en contrebas. C'est la situation typique que l'on retrouve à Attert. En contrebas des hauteurs situées dans les roches ardennaises qui forment la bordure nord de la commune, en passant par Parette et Heinstert, une large dépression subséquente est ouverte dans les marnes et argiles compactes du Keupérien; elle est due à la rivière de l'Attert elle-même et à son chevelu d'affluents. En fait, les affluents de rive gauche entament vers le nord, à l'amont, les hauts de versants ardennais jusqu'à 420 m, et, seul, le ruisseau de Nothomb, à l'est, en recoupe les sommets à plus de 475 m. Aux limites de la retombée ardennaise elle-même, Schockville, Rodenhoff et Nothomb sont les seuls lieux habités qui surplombent le val à environ 350 m.

Les affluents de rive droite, moins développés, entament, eux, les marnes hettangiennes jusqu'à 340 m, au pied de la côte des calcaires sinémuriens de Florenville, marqué par les sables et grès de Metzert et les grès et argiles de Rossignol; c'est en contre-haut des têtes de vallée que se situent les villages de Thiaumont, Lischert, Metzert et Tontelange. Ainsi asymétrique, la vallée de l'Attert loge la majorité de ses villages et hameaux sur les contrebas centraux qui accompagnent les creux évasés de l'Attert et des cours d'eau de rive gauche entre 340 et 290 m: de l'amont à l'aval, Nobressart, Almeroth, Louchert, Luxeroth, Post, Schadeck, Attert et Grendel.

Les hauteurs bordières de la vallée de l'Attert sont d'un grand intérêt morphologique et hydrographique. Au nord, le rebord ardennais constitue la ligne de séparation des eaux entre le bassin du Rhin, vers l'Attert, et celui de la Meuse, marqué par l'entaille de la Rulles vers le nord. Au sud, la côte sinémurienne, bien apparente entre Thiaumont et le sud de Tontelange, constitue la même ligne de séparation des eaux mais elle est entamée par des affluents de la Semois au sud-ouest, où se situent Lottert et Tattert. De ce côté et en bordure du vaste amphithéâtre de la vallée de l'Attert qui se ferme assez tranquillement à l'ouest, ce ne sont plus la structure géologique ni la nature des roches qui commandent la morphologie mais l'organisation hydrographique elle-même, entre l'Attert et la Semois.

Les fortes pentes qui marquent les bordures de la dépression de l'Attert sont dues à l'érosion très vive du bassin du Rhin en général, activée par le niveau de base plus bas qu'atteint, dans le Rhin, le système Attert-Alzette-Sûre-Moselle. Les creusements amont des vallons de rive gauche, vers l'Ardenne, sont enserrés par des versants qui atteignent des pentes maximums de plus de 30 % et celles-ci sont les plus développées dans les creux de la Nothomb et des

ruisseaux voisins. Au sud, les pentes de la corniche boisée de la côte sinémurienne atteignent aussi de forts et courts dévallements de plus de 30 %, par exemple au sud de Metzert, aux abords de la Côte rouge et des carrières voisines. Il en résulte que les villages signalés à ces bordures sont environnés de ces fortes déclivités voire, comme Parette, exceptionnellement emprisonné entre elles. La position frontrière de Nobressart, à la limite de la vallée, lui fait aussi voisiner un chevelu de vallons fort entaillés.

Mais la quasi totalité du territoire n'atteint pas des déclivités de 15 %, au-delà desquelles l'utilisation la plus adéquate du sol ne peut plus être que l'herbage ou le bois. Ce sont des pentes de 8 à 15 %, optimales ou tolérées pour les prairies, qui soulignent irrégulièrement les versants des cours d'eau de la dépression. Ce sont les zones de pentes de moins de 8 %, optimales et tolérées pour les cultures, et évidemment aussi pour les herbages, qui couvrent plus de la moitié de la commune, sur les interfluves. Des replats sommitaux, réduits et déchiquetés, sont peu déclives -entre 2 et 4 %- voire quasi horizontaux -sous 2 %: ce sont les endroits de l'optimum morphologique pour les labours, compte à tenir des types de sol.

Ces types de sol complètent le portrait du substratum de géographie physique qui accueille les richesses écologiques et les anthropisations des occupations du territoire.

Les sols de plateaux et de pentes l'emportent largement sur ceux de vallées et de dépressions. L'image majeure est l'homogénéité pédologique sur roches ardennaises. C'est aussi le cas dans le Keupérien voisin, sur les larges interfluves pentus de la Nothomb ainsi qu'aux abords du ruisseau de Schockville, à l'est, jusqu'à l'Attert elle-même à Post, à Attert et à Grendel; c'est également le cas sur les interfluves de l'amont de l'Attert, autour de Nobressart, à l'ouest. Ce sont là les domaines de trois ou quatre types de sols, de plateaux et de pentes limono-caillouteux, souvent peu profonds, s'étalant sur quasi la moitié de la commune.

Au contraire, les reliefs adoucis du centre de la dépression et les replats au pied de la côte, tout à la fois dans les marnes et les argiles dominantes du Keupérien et de l'Hettangien, comportent une mosaïque de plus de 50 types de sols en plages exigues, déchiquetées et imbriquées; là l'emportent les diverses variétés de sols argileux et argileux lourds. La côte compte des sols sableux, élimés sur les pentes.

Comme dit plus haut, la morphologie des terrains se joint aux types de sols pour en faire un assez bon à bon terroir en contrebas de l'Ardenne. La bonne moitié nord de l'espace, à sols limono-caillouteux, est de type sec, comme aussi les abords de Lischert, Metzert et Tontelange, vers la côte. Un quart encore est modérément sec à modérément humide, surtout vers le relèvement d'altitude qui ferme l'amphithéâtre de la dépression au sud-ouest et sur les interfluves de rive droite. Un cinquième, enfin, est humide; ces sols là sont dispersés sur les interfluves peu inclinés et dans quelques vallons. Les sols humides à très humides sont, eux, sur quelques replats et, assez systématiquement, dans les fonds encadrant les ruisseaux. 122 ha seulement sont réputés exceptionnellement humides dans de rares tronçons de ces fonds.

Au total, les potentialités physiques peuvent être considérées comme accueillantes.

II- L'occupation et l'utilisation du territoire.

Les classifications sont évocatrices du type de commune que représente Attert. Pour Ch. VANDERMOTTEN et le GEVERU de l'Université libre de Bruxelles dans son étude des critères de ruralité en 1992 pour le Ministère de l'Aménagement du Territoire, il s'agit d'une

"commune rurale agricole à tendance résidentielle". Pour Ch. CHRISTIANS de l'Institut géographique de l'Université de Liège dans son étude de l'occupation et de l'utilisation du territoire wallon en 1994 pour le Ministère de l'Environnement, il s'agit d'une "commune rurale à territoire principalement agricole avec bois et faiblement urbanisée avec croissance résidentielle récente forte".

Les chiffres de 1992 révèlent, sur 7 095 ha de superficie totale, 2 500 ha de bois (35 %), 2 509 ha agricoles exploités par les agriculteurs résidant dans la commune (37 %), 140 ha de parcelles bâties (2 %) à joindre à environ 600 ha d'affectations diverses (8 %), comprenant notamment les voiries, des terrains non bâtis et non repris dans les catégories précédentes (par exemple, les petits plans d'eau des étangs de la Luxerath, les cimetières, des jardins privés, les carrières). 1370 ha ne s'y incluent pas et doivent comprendre, entre autres, les parcelles agricoles exploitées par des fermiers grand-ducaux, des terrains à bâtir non répertoriés encore, etc.

Dans les dernières années, forêt et agriculture ont été assez stables en surface. La forêt a en effet été figée en extension par les règlements de plan de secteur et ne s'est accrue que de 5 ha de 1982 à 1992. L'agriculture n'a donc vraiment été réduite que par les constructions résidentielles ou des équipements communautaires, soit, officiellement, une cinquantaine d'ha dans la décennie s'achevant en 1992; il faut additionner les terrains couverts par les permis de bâtir, une centaine de 1993 à 1995 - ce qui pourrait représenter encore une vingtaine d'ha à perdre par l'agriculture. Entre 1980 et 1992, la perte de 672 ha agricoles qui étaient aux mains des exploitants résidant dans la commune est donc due, pour la plus grande part, à des reprises de terre par les agriculteurs luxembourgeois: nous pouvons l'évaluer à près de 600 ha, ce qui pose le problème de la solidité agricole attertoise elle-même. La forêt, fort variée, s'équilibre statistiquement en moitié feuillus et moitié résineux -surtout des épicéas- et en moitié forêt domaniale ou soumise à la gestion des Eaux et forêts et moitié forêt privée.

La majeure partie de la forêt attertoise est essentiellement liée aux sols limono-caillouteux, tant sur les roches ardennaises que sur l'extension de ces sols au nord de la dépression: c'est le bord du grand massif de la forêt d'Anlier. La forêt s'étend sur les faibles pentes des replats- par exemple dans l'amphithéâtre de la source de l'Attert- et dans les zones pentues de la Rulles ou dans les entailles redressées des ruisseaux au nord de Nobressart et vers Schockville et Parette ou Nothomb. Fort relief, sols sableux souvent squelettiques ou inexistant, sont les causes de la bordure forestière du front de côte du sud et de ses abords. Dans la dépression proprement dite, la forêt se morcelle en une vingtaine de bois et bosquets aux extensions limitées: la cause topographique -sans disparaître- se combine à la cause pédologique liée principalement aux sols argileux lourds.

Il est fort intéressant d'analyser les répartitions des feuillus et des résineux. Les premiers sont les héritages anciens de l'exploitation forestière au moment où les résineux n'étaient pas encore plantés; ils forment les peuplements d'avant le 19ème siècle pratiquement partout dans la dépression et vers la côte méridionale, en partie seulement vers le nord. C'est ce que permet de comprendre la carte de Ferraris datée de la fin du 18ème siècle.

Cette carte de Ferraris signale en effet de grandes étendues de landes au nord de la dépression de l'Attert, sur les sols ardennais, formant un tampon entre les divers finages cultivés et la forêt d'Anlier proprement dite. Ce sont les moins bonnes et les plus éloignées de ces landes qui ont été enrésinées.

L'agriculture, de son côté, est dominée aujourd'hui par les herbages -71% de superficie agricole utilisée-; ils recouvrent uniformément les vallées aux alluvions plus humides, les versants pentus, la grosse majorité des argiles et marnes de la dépression et aussi, les environs des villages où leur intérêt vient de la proximité des fermes. Les labours -30 % environ- sont cantonnés sur des parcelles bien situées sur des reliefs calmes et sur les sols les mieux drainés en raison de leur position topographique; il est notamment intéressant de relever les plus grandes masses labourées sur les sols limono-caillouteux secs autour de Nothomb et au nord d'Attert ainsi que les petites plages compactes aux abords de Heinstert, Parette, Post et Nobressart.

La commune était totalement céréalière à la fin du 18^{ème} siècle, avec quelques espaces de pommes de terre et un début de cultures fourragères. Elle a ensuite participé à la grande conversion séculaire à l'herbage, support de l'élevage bovin, en développement depuis les années 1880 et la crise du blé. Restée relativement attachée aux labours pendant toute cette période, Attert a d'abord développé une polyculture variée et un élevage diversifié de bovins, de porcs et de volaille jusqu'au tout début de l'après-guerre. C'est alors la phase de simplification des productions et d'économie d'échelle: cette phase est liée aux concurrences des autres régions européennes, à la réduction sévère du nombre de travailleurs disponibles, aux exigences des techniques toujours plus compliquées et aux opérations de gestion et d'administration toujours plus complexes. Ainsi, quasi tous les labours deviennent fourragers: une majorité, 22 %, sont céréaliers, les cultures fourragères proprement dites tombent à 6 % en 1992 -et il faut tenir compte alors de leur remontée grâce à l'introduction du maïs fourrager-, les pommes de terre totalisent 15 ha au sein des 2 % de labours variés, 6 ha sont retirés de la culture dans le cadre du gel des terres préconisé par la nouvelle politique agricole commune. Les vergers ont disparu sauf quelques-uns, notamment à Tontelange. L'élevage s'est simplifié parallèlement: près de 5 500 têtes bovines sont tournées principalement vers la viande, comme en témoignent les 16 % des vaches pour la traite qui subsistent encore; 34 moutons et 79 poulets de chair en sont le complément insignifiant. Face aux quotas laitiers et aux exigences de travail régulier que représente l'assujettissement de la traite, la reconversion vers la viande a été particulièrement rapide et drastique dans la vallée. On est passé de 24 % de vaches allaitantes en 1980 à 52 % en 1992. Pour l'ensemble de la Lorraine belge, la région jurassique, le pourcentage est de 63 % à la même époque. Toujours en 1992, le chiffre wallon est de 39 %. L'intensité un peu moindre (2,8 bovins/ha) dans la vallée par rapport à l'ensemble de la Région wallonne (3,5 bovins/ha) en 1992 est compensée par la bonne dimension des exploitations qui la pratique.

Au total, l'occupation et l'utilisation générale du sol ne posent pas de problèmes majeurs de localisation, encore qu'il en existe comme le montre le programme Life. La simplification des productions agricoles a bien adapté en général les herbages et les cultures aux conditions physiques. Cela n'exclut toutefois pas des problèmes d'érosion dans les cultures, spécialement le maïs. Tout cela sera repris ultérieurement ainsi que les problèmes de conservation de la nature.

Le plan de secteur, résume les occupations et utilisations du territoire forestier et agricole, sans nullement en détailler les différents types. On y trouve par contre des compléments du plus grand intérêt en ce qui concerne les aspects paysagers présentés au point IV. Il s'agit de deux zones rurales d'intérêt paysager, l'une en site boisé aux abords de la Rulles moyenne, l'autre en site boisé et agricole le long de la Nothomb ainsi que de trois zones d'espace vert dans les fonds de vallée entre Almeroth et Lischert, au nord de Nothomb et vers la côte au

sud de Thiaumont.

[Haut de page.](#)

Paysages et villages

Paysages et villages viennent d'une lointaine occupation humaine, dont des traces romaines et gallo-romaines. Il subsiste des reliques, comme le Burknapp (haut moyen-âge). Mais il faut attendre les 18^{ème} et 19^{ème} siècles pour y retrouver les traces persistant dans les étendues forestières, agricoles ou villageoises d'aujourd'hui.

Forêts et agriculture étaient profondément imbriquées jusqu'à la fin des droits d'usage en forêt, à la jointure des 18^{ème} et 19^{ème} siècles. A ce moment toutes les forêts feuillues existaient, même si elles présentaient des limites différentes d'aujourd'hui. Il faut s'imaginer que les terres cultivées étaient toutes réservées aux productions de consommation humaine et que l'élevage -bovins, chèvres, moutons, porcs-, n'y avait sa place qu'après les récoltes. Des droits de pâturage, bien nécessaires, existaient alors en forêt et sur les landes qui s'étendaient sur les roches ardennaises, ces landes étant le stade ultime de la dégradation des forêts par surconsommation des animaux. A la fin du 18^{ème} siècle, la forêt ardennaise est au minimum de son extension et au plus mal de sa qualité car, au pâturage, s'ajoutaient des droits paysans de bois de feu et de bois d'oeuvre ainsi que l'exploitation forestière pour la production du charbon de bois destiné à la sidérurgie rurale.

Avec la pression démographique de la première moitié du 19^{ème} siècle et en l'absence, encore, de l'exutoire de la grande sidérurgie d'Athus-Longwy-Rodange, il s'agit d'accroître les productions agricoles et de valoriser les incultes. Toutes les bruyères disparaissent: les meilleures et les mieux situées furent converties en terres de culture, les moins bonnes et les plus mal situées furent enrésinées -en épicéas principalement-, cet arbre étant à courte rotation et fort demandé comme bois de mine, donc rentable. Tels furent les bouleversements résultant de la loi du 25 mars 1847. Vinrent ensuite des boisements de parcelles paysannes, certes limitées et surtout dans les mauvaises conditions agricoles, qui accompagnèrent l'exode rural de la 1^{ère} à la 2^{ème} guerre mondiale.

En 1846, la vallée de l'Attert avait régulièrement réduit ses jachères nues à moins de 10 % des terres agricoles et avait ensemencé environ 30 % des parcelles en prairies artificielles de fauche, 10 % en fourrages verts, 40 % en froment, méteil, épeautre, seigle, avoine et pommes de terre selon les sols. Pendant le siècle qui suivit, la relative intensification des labours par la disparition totale de la jachère nue triennale fut suivie par la conversion céréalière à l'herbage -comme dit plus haut-. Cette conversion se développa avec régularité puis s'accéléra même jusqu'aujourd'hui.

Les trames héritées, pour la plupart de ce 19^{ème} siècle bouillonnant, ont construit un paysage rural qui a pratiquement persisté jusqu'aux bouleversements des 35 dernières années; les ont accompagné, dans les espaces agricoles, les diverses phases de la politique agricole commune de l'Europe. Et disons nous bien que le paysage rural de jadis répondait aux besoins de techniques relativement douces de production et à leur insertion dans le milieu, Il n'existait pas encore de besoins de conservation écologique ou d'attraits pour le cadre de vie et les parcours de tourisme et de loisirs.

C'est sur le paysage agricole qu'il faut attirer le plus d'attention car, comme paysage ouvert, entourant les villages, ses changements ont été significativement perçus. La culture céréalière et les autres labours se cantonnaient sur des groupes de parcelles étroites et allongées -des "quartiers de lanières"- qui découpaient les pentes des replats et des versants en petites bandes de cultures étirées selon les courbes de niveaux; des terrassettes, voire des talutages, séparaient les différents niveaux sur les pentes les plus fortes. Beaucoup de cela a disparu ou s'est atténué avec le passage à l'herbage et avec l'extension des parcelles par l'agrandissement des fermes ou les remembrements. Les herbages ont entraîné l'apparition de clôtures naturelles pour ceux qui furent pâturés dans les premières phases de l'évolution. Les haies cédèrent ensuite le pas aux clôtures artificielles. Toutefois, en de multiples endroits, des haies ont persisté et des recrus ne sont plus souvent taillés aujourd'hui: ils constituent des bocages imparfaits de bon intérêt agricole pour la protection du bétail contre les vents, la pluie et le soleil. Aux abords des villages, où petits prés et vergers étaient traditionnels, et, dès lors, encadrés de haies vives, un bocage même devenu imparfait n'est pas sans intérêt du tout, dans ces cas-ci pour l'accompagnement architectural des lieux habités.

Ces lieux habités constituent des points d'appel dans les grands paysages et sont des lieux de valeur patrimoniale, certes pour les monuments comme les églises, pour le petit patrimoine religieux, comme les croix, ou publics, comme les lavoirs, mais aussi pour l'habitat vernaculaire, fermes et maisons d'avant la première guerre, c'est-à-dire construites sans architecte, selon les règles de l'artisanat traditionnel. Nous y reviendrons.

Les grands paysages forestiers et agricoles d'aujourd'hui méritent, dans la vallée, tout leur attrait visuel pour la vie quotidienne et les loisirs. L'homme est en effet attiré par les effets de dénivelé, ce qu'on peut appeler l'énergie du relief; il est aussi marqué par l'ampleur des vues, profondeur et largeur tout à la fois; il est fasciné par la diversité des plans topographiques - qui accentuent la profondeur de scène, comme au théâtre-, par la diversité des lisières - surtout les plus visibles, les bordures forestières-, par les lignes des cours d'eau avec leurs méandres et leur végétation ripicole. A ces divers titres, relevons l'ampleur et la variété des grandes vues sur la dépression à partir des hauteurs ardennaises ou de la côte, les énergies du relief étudiées ci-avant à l'amont des cours d'eau dévalant des hauteurs et, singulièrement, la Nothomb, également la richesse des multiples lisières des bois et bosquets de la vallée; il faut ajouter la diversité des affectations du sol, sans désordre par rapport à l'ordonnement naturel. La variété des parcours que l'on peut y faire rend la vallée exceptionnellement attractive.

En ce qui concerne l'habitat rural, le mode de peuplement essentiel est le groupement voire la concentration en villages.

A l'intérieur des périmètres villageois, la structure schématique en village-rue et maisons jointives, si caractéristique de la Lorraine française, n'était pas habituelle dans le passé. Selon les lieux et les époques, il faut en général parler de structure en éléments de village-rue: ou bien les alignements assez longs des maisons jointives sont rendus discontinus par des interruptions plus ou moins nombreuses, ou bien il s'agit de petits groupes de maisons séparés les uns des autres et s'égrenant avec plus ou moins d'ordre le long des rues. Certains villages, rares aujourd'hui mais plus fréquents jadis, sont ou étaient composés de maisons non jointives mais toujours groupées de façon dense le long des chemins villageois.

La plupart des villages s'articule sur un réseau complexe de plusieurs rues où l'allongement

de l'une ou de l'autre l'emporte parfois sur l'ensemble.

Les lieux habités isolés sont extrêmement rares: quelques forges, moulins et fermes au 18ème siècle, quelques fermes nouvellement défrichées depuis le 19ème siècle. Quelques hameaux, comme Almeroth ou Louchert, s'y ajoutent pour compléter le physionomie de l'habitat.

Le semis fondamental de peuplement du 18ème siècle n'a pratiquement pas changé pendant deux siècles. L'évolution villageoise s'est traduite principalement par l'évolution des extensions linéaires divergeant de l'ancien noyau le long des routes et chemins, surtout depuis 25 ans.

Près de 90 % des sites sont liés à une vallée. D'une manière générale, l'eau a joué un rôle déterminant dans l'implantation des villages. La vallée de l'Attert attire l'attention par ses sites de replats qui n'existent guère que là. Il faut bien insister sur le fait qu'il s'agit d'une zone déprimée dont les replats restent donc tous en contrebas des reliefs périphériques et sont donc relativement protégés. La plupart des villages se situent dans le fond ou sur les versants des vallées secondaires. Le plus souvent, les lieux habités s'implantent à la limite du lit majeur et sur les bas de versants.

Les villages de la vallée ont, comme ailleurs en Lorraine belge, subi une densification de l'espace bâti à l'intérieur même du groupement habité, ce qui a fait apparaître ou a renforcé l'aspect de village-rue.

Le développement de l'habitat se marque également par une extension linéaire des constructions le long des voiries de communication. Cette croissance tentaculaire, qui s'accroît aujourd'hui, concerne la grosse majorité des villages en raison des croissances de population. Ces extensions modifient le plan de ces villages qui prennent une forme en étoile si les constructions s'alignent le long d'un réseau rayonnant ou une disposition allongée si elles se disposent le long d'un axe préférentiel.

Il en résulte ainsi l'apparition de véritables faubourgs aux pavillons et maisons de plus en plus nombreuses qui tranchent vis-à-vis des anciennes structures villageoises par leur implantation uniforme, en retrait des voiries. Notons, avec satisfaction, l'influence du règlement régional et communal sur les bâtisses en site rural, qui en améliore de façon notoire l'architecture.